

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 72-116/SG/AI portant autorisation de loterie au profit des oeuvres sociales de la 13e D.B.L.E. (Camerone).

n° 72-116/SG/AI

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
28 janvier 1972

Numéro JO  
n° 3 du 10/02/1972

Date du numéro  
10 février 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — M. le lieutenant-colonel Buonfils, commandant la 13° demi-brigade de Légion étrangère, est autorisé à organiser une tombola de dix mille (10.000) billets de deux cents francs (200) l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de la 13° D.B.L.E.

#### Art. 2

— Le tirage aura lieu le samedi 6 mai 1972 à 17 h, à Gabode, Djibouti.

#### Art. 3

— Le contrôle de la loterie sera assuré par une commission comprenant: — Le chef du service des Affaires administratives ou son remplaçant (président) ; — Le trésorier-payeur du territoire ou son remplaçant (membre) ; — Le lieutenant-colonel Buonfils ou son remplaçant (membre).

#### Art. 4

M. le lieutenant-colonel Buonfils est tenu de se conformer strictement aux dispositions contenues dans la délibération n° 500/6°L du 10 juin 1968 portant réglementation des loteries.